



PROJET MOTION N° 4 – PRENDRE EN COMPTE LE PATRIMOINE NATUREL DANS LE DEPLOIEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET LA RECHERCHE DE SOUVERAINETE ENERGETIQUE

RAPPELANT QUE

- La France s'est donnée des objectifs ambitieux concernant le développement de son réseau d'aires protégées, visant notamment à placer 10 % du territoire national sous protection forte d'ici 2030 [1] p16 ;
- L'ambition fixée par la France de réduire de 33 % à horizon 2030 puis de 100 % à horizon 2050 ses émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de la production d'énergie passe avant tout par la sobriété énergétique, ensuite par l'efficacité et, enfin, par le développement massif des énergies renouvelables, en remplacement des sources d'énergie carbonées [2] p120 ;
- La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables [3] introduit un cadre dérogatoire (notamment la notion de « raison impérative d'intérêt public majeur ») permettant aux projets d'installations de production d'énergies renouvelables de déroger aux dispositions du Code de l'environnement ;
- L'observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité, institué par cette même loi et qui devra réaliser un état des lieux de la connaissance des incidences des énergies renouvelables sur la biodiversité, les sols et les paysages, vient à peine de voir le jour (1^{ères} rencontres organisées en mai 2025) et n'a pas encore rendu ses premières conclusions ;
- La destruction et l'artificialisation des milieux naturels constituent la première cause identifiée de dégradation de la biodiversité [4] p8 ;
- La Stratégie Nationale Biodiversité préconise de renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les projets d'infrastructures énergétiques [5] p78 ;
- La loi "Climat et résilience" [6] fixe des objectifs de zéro artificialisation nette des sols en 2050 (article 191) et de division par 2 de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour la décennie 2021-2031 par rapport à la précédente (article 194) ;
- Les scénarios « Futurs énergétiques 2050 » du Réseau de Transport d'Électricité prévoient jusqu'à 2 % du territoire national affectés à l'installation d'éoliennes terrestres [7] p829 ;
- La France a lancé cette année un programme d'identification de ses ressources minérales pour recenser les zones susceptibles de contenir des ressources minérales d'intérêt [8] afin d'accompagner la transition énergétique et augmenter la souveraineté du pays dans son approvisionnement en matières premières [9] ;



- Le projet de loi de « simplification de la vie économique » prévoit de supprimer l'avis contraignant que l'Office national des forêts est tenu de délivrer dans le cadre d'un dossier d'autorisation de recherche minière en Guyane [10] ;

CONSIDERANT

- La pression inévitablement exercée sur les milieux par les besoins en surface et en ressources liés à la transition énergétique et à la souveraineté énergétique ;
- Que l'atteinte de la souveraineté énergétique, dans un cadre de déploiement massif des énergies renouvelables, passera nécessairement par la relance d'une activité minière domestique, notamment pour la production de nickel, cobalt et cuivre (batteries) et de terres rares (aimants permanents) [11] ;
- Le caractère stratégique de ces ressources combiné à la rareté probable des gisements sur le territoire national ;

Les membres de l'association Réserves Naturelles de France, réunis en Assemblée générale le 12 juin 2025

- Soutiennent le cap général fixé par l'État de transition énergétique et de déploiement des énergies renouvelables ;
- Affirment que ce déploiement ne doit pas se faire au détriment de la préservation du patrimoine naturel de la France, qui concourt à un même objectif d'avenir soutenable pour nos sociétés ;
- Réaffirment que transition énergétique et protection de la nature ne pourront être compatibles que si la sobriété et l'efficacité énergétique en sont le socle, afin que les énergies renouvelables remplacent les énergies carbonées au lieu de s'y ajouter ;
- Demandent que les impacts du déploiement des énergies renouvelables sur l'environnement, incluant les chaînes d'approvisionnement domestiques souhaitées, soient anticipés au niveau stratégique et systématiquement pris en compte dans le cadre des projets industriels (dossiers réglementaires Code l'environnement et Code minier) ;
- Précisent que cette prise en compte doit couvrir l'ensemble des composantes de l'environnement naturel (biodiversité, géodiversité, sols, eaux de surface et souterraines, paysages), que ce soit en domaine terrestre ou marin ;
- Appellent à une vigilance renforcée pour tous les projets localisés dans ou à proximité d'une aire protégée (incluant les périmètres de protection de réserve naturelle) dont les impacts devront être bien évalués et anticipés ;



- Soutiennent la création de l'observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité dont les travaux semblent indispensables pour que le déploiement des énergies renouvelables se fasse avec un minimum d'impact sur les milieux naturels et sans contrevenir aux objectifs nationaux pour la biodiversité, les sols et les paysages ;
- Recommandent que le champ d'étude de cet observatoire soit étendu à la géodiversité (dont la définition pourra être rappelée, au même titre que celle de la biodiversité, en citant l'article L.110-1 du code de l'environnement) en particulier pour sa composante patrimoniale, c'est-à-dire le patrimoine géologique ;
- Demandent que les leviers d'action identifiés par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre de son étude sur la prise en compte de la biodiversité dans le développement des énergies renouvelables [12] soient pris en compte par les pouvoirs publics ;
- Invitent les autorités guyanaises à établir une stratégie claire de protection des savanes littorales, milieux hautement patrimoniaux qui concentrent l'essentiel des projets photovoltaïques sur ce territoire ;
- Demandent que soient exclues du périmètre du programme d'identification des ressources minérales les aires protégées et les zones qui feront l'objet d'une reconnaissance au titre de la protection forte ;
- Demandent que l'Office National des Forêts conserve son avis contraignant lors de la procédure d'autorisation de recherche minière en Guyane.

Références :

[1] Gouvernement français (2021) Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030. Ministère de la transition écologique. Ministère de la mer (Paris, France). 70 pages.

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/DP_Biotope_Ministere_strat-aires-protégees_210111_5_GSA.pdf

[2] Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (2020) Stratégie nationale bas-carbone. La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone. (France). 133 pages.

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf

[3] Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047294244/>

[4] Gilbertas B. (2022). Les espèces exotiques envahissantes : enjeux et impacts. OFB (Vincennes, France). 24 pages.

<https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Plaquettes%20et%20rapports%20institut/eee-enjeux-impacts.pdf>

[5] Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature. Direction de l'eau et de la biodiversité (2023). Stratégie nationale biodiversité. Cahier des fiches mesures. (La Défense, France).



236 pages.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Cahier-des-fiches-mesures-SNB2030.pdf>

[6] Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi "Climat et résilience")

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

[7] Veyrenc T. et al (2022). Futurs énergétiques 2050. Rapport complet. Réseau de Transport d'Électricité (Nanterre, France). 992 pages.

<https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques#Lesresultatsdeletude>

[8] BRGM (2025). Un nouveau programme d'identification des ressources minérales françaises. (Orléans, France). Communiqué de presse.

<https://www.brgm.fr/sites/default/files/documents/2025-02/communiquelancementirmcp.pdf>

[9] Macron E. (2023). Conclusion du Conseil de planification écologique. (France). 6 pages.

<https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-21722-fr.pdf>

[10] Texte de la commission sur le projet de loi, adopté par le Sénat, après engagement de la procédure accélérée, de simplification de la vie économique (n°481 rectifié), n° 1191-A0. Titre VIII, Article 19.

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b1191_texte-adopté-commission#D Article 19

[11] minéralInfo (2022). France 2030 : Le rapport "Varin" sur la sécurisation de l'approvisionnement en matières premières minérales remis au Gouvernement.

<https://www.mineralinfo.fr/fr/actualite/actualite/france-2030-rapport-varin-sur-securisation-de-lapprovisionnement-matieres>

[12] Lucken A., Bellavista G. et Rault P. (2023). Leviers de prise en compte de la biodiversité dans le développement des énergies renouvelables. OFB, pwc, Institut de la transition environnementale Sorbonne Université (France). Cahier 1, Synthèse de l'étude, 90 pages.

<https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Ressources/synthese-etude-leviers-biodiversit%C3%A9-energies-renouvelables.pdf>

Autres ressources bibliographiques :

Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047294244/>

Portail technique de l'OFB

[Concilier transition énergétique et reconquête de la biodiversité](#)

- Écoconcevoir les projets de parcs solaires photovoltaïques au sol
- Écoconcevoir les projets de parcs éoliens terrestres
- Écoconcevoir les projets de parcs éoliens en mer (offshore)
- Écoconcevoir les projets d'hydroélectricité



ADEME (2023). Photovoltaïque, sol et biodiversité : enjeux et bonnes pratiques. ADEME Éditions (Angers, France). 40 pages. ISBN 979-1-02971-000-1

https://librairie.ademe.fr/index.php?controller=attachment&id_attachment=5191&preview

Cousin et al. (2024). Préserver la qualité des sols : vers un référentiel d'indicateurs. Synthèse du rapport d'étude, INRAE (France). 126 pages. DOI [10.17180/k4j0-m162](https://doi.org/10.17180/k4j0-m162)

Gros R. (2024). Les sols : santé, fonctions et photovoltaïque. Diaporama, 40 pages.

Pourchier L. (2024) Les enjeux des sols dans le cadre de la transition énergétique et écologique au sein des Parcs Naturels Régionaux de France. Note d'étude, FPNRF (France). 10 pages.

Service géologique national (2025). Lancement de la mise à jour de l'inventaire national des ressources minérales. BRGM, Centre scientifique et technique (France). Plaquette, 6 pages.

https://www.brgm.fr/sites/default/files/documents/2025-02/plaquette-irm-fr_0.pdf

Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité

[Décret n° 2024-315 du 6 avril 2024 relatif à la création d'un observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité](#)

<https://enr-pprod.ofb.fr/>

Observatoire éoliennes en mer en France

<https://www.eoliennesenmer.fr/>

Maréchal A. (2022). Éoliennes : des retombées contrastées pour la biodiversité marine (France). Interview de Nathalie Niquil. Polytechnique Insights (Paris, France).

<https://www.polytechnique-insights.com/dossiers/energie/eoliennes-en-mer-goutte-deau-ou-tsunami-energetique/des-retombees-contrastees-pour-la-biodiversite-marine/>

Conseil National de Protection de la Nature (2024). Autosaisine du CNPN relative à la politique du déploiement du photovoltaïque et ses impacts sur la biodiversité. Séance du 19 juin 2024, délibération n°2024-16.

https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2024-16_avis_deploiement-photovoltaique-impacts-biodiversite_cnpn_du_19_06_2024_vf.pdf

Comité du Massif des Alpes (2024). Motion pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et des paysages dans le développement des énergies renouvelables en montagne en substitution aux énergies fossiles. Approuvée en séance plénière le 9 octobre 2024.

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/irecontenu/telechargement/128437/946872/file/Motion%202024%20%E2%80%93Prise%20en%20compte%20de%20la%20biodiversit%C3%A9%20et%20des%20paysages%20dans%20les%20projets%20de%20d%C3%A9veloppement%20des%20EnR%20en%20montagne.pdf>